

DÉPARTEMENT
Bas Rhin

COMMUNE :

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT
SAVERNE

SOMMERAU

Élection d'adjoints
supplémentaires

Effectif légal du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

23

Nombre de conseillers en exercice

DE L'ÉLECTION D'ADJOINTS AU MAIRE SUPPLEMENTAIRES

23

L'an deux mille vingt et un le vingt six du mois de janvier à dix neuf heures ^{quinze} ~~zéro~~ minute, en application de la loi et du code général des collectivités territoriales (CGCT), sur convocation de M. LORENTZ Bruno, Maire, s'est réuni le conseil municipal de la commune de SOMMERAU, à la Salle de la Waldbuhn (Salle plurifonctionnelle) Rue de Birkenwald Allenwiller 67310 SOMMERAU où les recommandations sanitaires sont plus facilement applicables, afin de procéder à une élection d'adjoints supplémentaires.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

ANDRES Jean-Jacques	ANTONI Cathy	AUER Maurice
BART Aurélie	BRUNNER Bruno	DE LA HOGUE Arnaud
FAESSEL Raphaël	FRIEDERICH Vanessa	FRIEDRICH Jean-Louis
GUNTHNER Patricia	HEIM Claude	HUFSCMITT Nancy
JAEGER Jacqueline	JOCQUEL Julien	KIEFFER Josiane
LORENTZ Béatrice	LORENTZ Bruno	MOEBEL Christelle
OSTERMANN Céline	PAULEN René	RENAULT Stéphane
ROTH Larissa	SCHALL Véronique	

Absents ¹ : *Jocquel Julien (procuration à Jaeger Jacqueline)*

1. Constitution du bureau

Le bureau de vote est constitué comme suit :

Président : LORENTZ Bruno, Maire

Secrétaire (conseiller le plus jeune) : OSTERMANN Céline

Assesseurs (2) *AUER Maurice*
LORENTZ Béatrice

¹ Préciser s'ils sont excusés.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit SIX adjoints au maire au maximum.

Sur proposition du maire, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour :... 15

Contre : 0

Abstention : 8 - Andrieu Jean-Juques, Bout Aurélie, Faessel Raphaël, Friedleuich Vanessa, Huppert Stacey, Lantz Beatrice, De la Hogue Arnould, Roth Larissa.

Sachant que deux adjoints sont déjà élus, il y a lieu de procéder à l'élection de 3 adjoints supplémentaires.

3. Elections des adjoints

3.1 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est donc laissé un délai de quinze minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner soit 3.

~~Immédiatement~~
A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.

Les listes suivantes se portent candidates :

<p>Liste A menée par <u>René PAULEN</u> et composée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. René PAULEN 2. Catherine (Cathy) ANTONI 3. Nawice AUER
<p>Liste B menée par <u>Andrieu Jean-Juques</u> et composée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Juques ANDRES 2. Larissa ROTH 3. Raphaël FAESSEL
<p>Liste C menée par _____ et composée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. 3.

Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 1 et dans les conditions rappelées ci-dessous.

3.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	93
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	22
f. Majorité absolue ⁴	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves ANDRES	8	Huit
Rene PAULEN	14	quatorze
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ²

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
f. Majorité absolue ⁴

² Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.5. Résultats du troisième tour de scrutin³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M..... PAULEN René

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

- 3^{ème} adjoint : René PAULEN
- 4^{ème} adjoint : Cathy (Catherine) ANTONI
- 5^{ème} adjoint : Maurice AUER

4. Observations et réclamations⁴

.....
.....

³ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

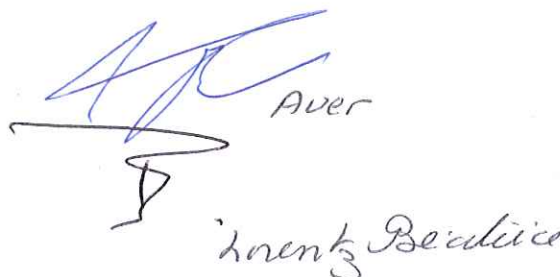
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 janvier 2021 à 19 heures 45 minutes, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par le maire, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire ,



The signature of the Mayor is written in blue ink. To its left is the official seal of the Commune de Sommes, featuring a central figure and the text 'COMMUNE DE SOMMES' and '1830-2021'.

Les assesseurs



Two signatures are present under the heading 'Les assesseurs'. The first signature is 'Aver' and the second is 'Lorentz Beatrice', both written in blue ink.

Le secrétaire,



The signature of the Secretary is written in blue ink and is followed by the name 'Ostermann.' in a smaller, printed-style font.

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 067-200057479-20210126-2021_004-DE

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

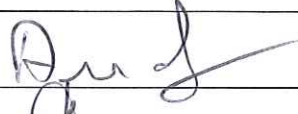
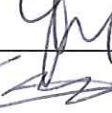
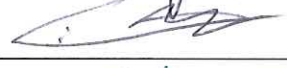






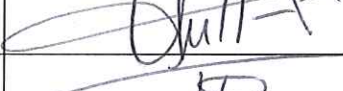
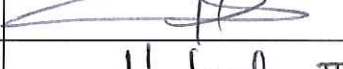
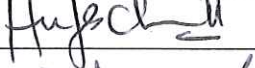
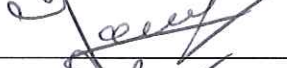



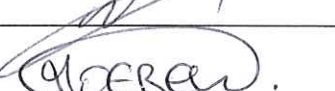
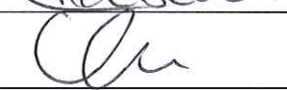

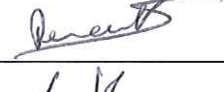
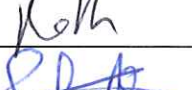
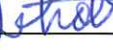

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 067-200057479-20210126-2021_004-DE

26/01/2021 Elections Adjoints supplémentaires

Emargements

	Nom	Emargements
1	ANDRES Jean-Jacques	
2	ANTONI Cathy	
3	AUER Maurice	
4	BART Aurélie	
5	BRUNNER Bruno	
6	DE LA HOGUE Arnaud	
7	FAESSEL Raphaël	
8	FRIEDERICH Vanessa	
9	FRIEDRICH Jean-Louis	
10	GUNTHNER Patricia	
11	HEIM Claude	
12	HUFSCMITT Nancy	
13	JAEGER Jacqueline	
14	JOCQUEL Julien <i>p. prouvencher</i>	
15	KIEFFER Josiane	
16	LORENTZ Béatrice	
17	LORENTZ Bruno	
18	MOEBEL Christelle	
19	OSTERMANN Céline	
20	PAULEN René	
21	RENAULT Stéphane	
22	ROTH Larissa	
23	SCHALL Véronique	

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 067-200057479-20210126-2021_004-DE